

Débat spécial

La Charte des Nations Unies demande aux pays membres de respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales. Elle prône une meilleure compréhension des droits des minorités, notamment la protection des groupes les plus vulnérables de notre société comme les femmes et les enfants.

Comment la mission des Nations Unies en Somalie va-t-elle influencer la façon dont nous faisons face à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine? La communauté internationale est-elle disposée à courir le même risque pour se porter à la défense des femmes et des enfants innocents de la Bosnie-Herzégovine qu'elle court en Somalie?

• (2050)

Ce matin, notre porte-parole a présidé une table ronde sur les problèmes de la Bosnie-Herzégovine, à laquelle participaient des Canadiens d'ascendance serbe, croate, albanaise, grecque et bosniaque. Le débat s'est déroulé à la canadienne, autour d'une table, non pas en fulminant, mais en formulant des recommandations. C'est ainsi que doit fonctionner le gouvernement, en prêtant l'oreille aux Canadiens, mais comme il ne le fait pas, nous, les députés de l'opposition, devons nous en charger.

Dans ma circonscription, certains de mes électeurs représentent la population de la Somalie et d'autres, de la Bosnie. Ils vont me demander si le gouvernement est disposé à agir de la même manière dans ces deux régions du globe.

À l'heure actuelle, j'ignore si quelqu'un peut leur répondre, mais j'avertis le gouvernement et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures que nous devons au moins disposer d'un même plan d'exécution à long terme, afin de résister aux caprices des grandes puissances et d'éviter d'en subir les conséquences.

Samedi dernier, j'ai assisté au festival de Noël organisé chaque année par le conseil interculturel de Parkdale à l'intention de Canadiens nouvellement arrivés au Canada. Outre des artistes et des participants ukrainiens, il y avait des gens de la Somalie, du Viêt-nam, du Salvador, du Zaïre et de la Thaïlande.

J'ai pris la peine de lire l'hymne national de chacun de ces pays et j'ai relevé une caractéristique commune: il y est toujours question d'un désir de paix. J'ai été vraiment impressionné à cette époque-ci de l'année, le temps des Fêtes, que tous les hymnes nationaux recherchent la paix et le progrès.

J'espère que la résolution n° 794 permettra de mener à bien cette mission de telle sorte que tous, qu'ils soient de

la Somalie, de la Bosnie-Herzégovine et d'ailleurs, connaissent la paix.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Saskatoon—Humboldt, de telle sorte que nous interviendrons pendant environ dix minutes chacun.

Au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je déclare sans équivoque que, même si nous appuyons la résolution dont la Chambre est saisie et si nous souscrivons vraiment à l'amendement proposé par mon collègue de Winnipeg—Sud-Centre, nous nous inquiétons beaucoup du processus qui est à l'origine de ce débat.

La semaine dernière, nous, députés néo-démocrates, avons demandé au gouvernement de reconnaître qu'avant d'engager les troupes canadiennes dans une nouvelle mission très dangereuse où des vies seraient menacées, le Parlement devrait être consulté. Dans de tels cas, une décision ne devrait jamais être annoncée sans que le Parlement ait eu l'occasion de participer au processus menant à la décision.

Or, la ministre, qui a déjà annoncé la décision, déclare maintenant que le Parlement est aujourd'hui en mesure de tenir le débat. Je répète que la décision a déjà été annoncée.

Cette façon d'agir dénote un véritable mépris non seulement pour le Parlement et les députés, mais aussi pour la population canadienne qui aurait certes dû être consultée, par l'intermédiaire de la Chambre, avant qu'une décision aussi fondamentale n'ait été prise.

Le député de Rosedale a fait remarquer, avec raison, que la vie de Canadiens étaient en danger; 900 soldats du Régiment aéroporté du Canada sera en Somalie sous peu, mais, monsieur le Président, la ministre, répondant à une question un peu plus tôt, a laissé entendre que les gouvernements doivent prendre des décisions.

Je regrette fort qu'en l'occurrence, le gouvernement ait décidé de ne pas tenir compte du principe important qui consiste à consulter le Parlement avant de prendre cette décision.

Cela dit, je répète que nous approuvons vraiment le déploiement projeté des Forces armées canadiennes en Somalie, conformément aux dispositions de la résolution n° 794 du Conseil de sécurité. Il doit être clairement établi que des membres très dévoués d'organismes d'aide internationale s'avouent inquiets des conséquences éventuelles d'une intervention militaire massive, particulièrement si elle est placée sous la direction des États-Unis, sur la sécurité des travailleurs d'organismes d'aide internationale.